



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Zimbabwe

Question écrite n° 1864

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Zimbabwe. En effet, le 12 août dernier, le président zimbabwéen, M. Robert Mugabe, a réaffirmé que les fermiers blancs devaient quitter leurs terres, comme son gouvernement leur en a intimé l'ordre à compter du 8 août 2002. La situation resterait particulièrement difficile sur place et d'importantes violations des droits de la propriété et de l'homme y seraient quotidiennes, ceci malgré les sanctions infligées par l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique. Compte tenu de l'inefficacité apparente des premières mesures prises à l'encontre du Zimbabwe, elle lui demande si l'Europe entend renforcer et durcir de façon significative ses sanctions envers le Zimbabwe dans le but de ramener le régime de M. Mugabe à la raison.

### Texte de la réponse

La situation au Zimbabwe est préoccupante. Ce pays connaît une grave crise économique (crise alimentaire, contraction du PIB de - 30 % en quatre ans). La France est naturellement solidaire de la position commune européenne. Elle déplore l'impasse actuelle des relations du Zimbabwe avec l'Union européenne et leur impact sur ses relations avec la SADC (Southern African Development Community/Communauté de développement d'Afrique australe) et l'Afrique en général. La France est disposée, avec l'ensemble de l'Union européenne, à rétablir des relations normales avec le Zimbabwe dès que la situation évoluera de façon positive au regard des critères de l'Union européenne. Elle a noté l'engagement du Zimbabwe de mettre en oeuvre les critères de la SADC pour ses prochaines élections. La France invite le Zimbabwe à donner des signes de bonne volonté conformes aux principes démocratiques lors des élections législatives de mars 2005.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1864

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 août 2002, page 2902

**Réponse publiée le :** 15 mars 2005, page 2704